AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS

221C2999
FR0004026714-FS0875

4 novembre 2021

Déclarations de franchissements de seuils (article L. 233-7 du code de commerce)

CLARANOVA

(Euronext Paris)

1. Par courrier reçu le 4 novembre 2021, le concert composé des sociétés The Assouline Family Trust[1], The Dadoun Family Trust[2] et 6673279 Canada Inc.[3] et de M. Eric Gareau, a déclaré avoir franchi en hausse, le 29 octobre 2021, les seuils de 5% du capital et des droits de vote de la société CLARANOVA et détenir 4 100 000 actions CLARANOVA représentant autant de droits de vote, soit 8,92% du capital et 8,58% des droits de vote de cette société[4], répartis comme suit :

	Actions	% capital	Droits de vote	% droits de vote
The Assouline Family Trust	2 694 598	5,86	2 694 598	5,64
The Dadoun Family Trust	1 214 912	2,64	1 214 912	2,54
6673279 Canada, Inc.	86 801	0,19	86 801	0,18
Eric Gareau	103 689	0,23	103 689	0,22
Total concert	**4 100 000**	**8,92**	**4 100 000**	**8,58**

Ce franchissement de seuils résulte de l'apport par ledit concert de 13 243 271 actions Avanquest Software au profit de la société CLARANOVA rémunérées 4 100 000 actions nouvelles CLARANOVA.

À cette occasion, la société The Assouline Family Trust a déclaré avoir franchi individuellement en hausse les mêmes seuils.

2. Par courrier reçu le 4 novembre 2021, M. Marc Goldberg a déclaré avoir franchi en hausse, le 29 octobre 2021, en vertu de procurations obtenues en vue de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires de la société CLARANOVA du 1er décembre 2021 (ou de toute assemblée subséquente délibérant sur le même ordre du jour pour le cas où le quorum ne serait pas atteint sur première convocation), pour lesquelles le déclarant indique pouvoir exercer les droits de vote librement en l'absence d'instructions spécifiques des actionnaires concernés[5] (cf. article L. 233-9 I, 8° du code de commerce), le seuil de 5% des droits de vote de la société CLARANOVA et détenir à ce titre 4 100 000 de droits de vote, soit 8,58% des droits de vote de cette société[4].

———

[1] Société (sise 142 7075, Place Robert-Joncas, Saint-Laurent, Québec, Canada H4M2Z2) contrôlée par M. Daniel Assouline.
[2] Société (sise 174, chemin Edgehill, Westmount, Québec H3Y 1E9, Canada) contrôlée par M. Michael Dadoun.
[3] Société de droit canadien (sise 3650-1000, rue de la Gauchetière, Montréal, Québec, Canada, H3B 4W5) contrôlée par M. Michael Dadoun.
[4] Sur la base d'un capital composé de 45 971 511 actions représentant 47 793 662 droits de vote, en application du 2ème alinéa de l'article 223-11 du règlement général (cf. communiqué de la société CLARANOVA du 1er novembre 2021).
[5] Lesdites procurations portent sur 4 100 000 actions CLARANOVA.